

Les Violences conjugales

EN MEDECINE GENERALE

LORRAINE | VOSGES

DANS UNE SALLE D'ATTENTE DE MEDECINE GENERALE, SUR 10 FEMMES PRESENTES, 3 A 4 SONT VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE



Document élaboré dans le cadre d'un travail de thèse mené par
Mme Charlotte ALARY et Mme Mélanie FORFERT,
sous la direction des Drs Yannick Schmitt et Marie-Anne Pidolle

Numéro unique pour les violences faites aux femmes (anonyme et gratuit)

3919

Lundi au vendredi 9h-22h
Samedis, dimanches, jours fériés 9h-18h

Enfance en danger

119

Numéro européen d'aide aux victimes

116 006

Numéros d'urgence

17 : Police Secours

112 : numéro d'urgence européen

15 : service d'aide médical urgente

18 : pompiers

114 : pour les personnes sourdes et malentendantes

115 : Hébergement d'urgence

LIEUX D'ACCUEIL, ECOUTE,
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE,
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET
ORIENTATION

CIDFF (Centre d'information sur les droits
des femmes et des familles) des Vosges

Siège à Épinal
19 rue d'Ambrail
contact@cidff88.com

Tous services : **03.29.35.49.15**
Accueil tous les jours de 8h00 à 12h00 et de
13h00 à 17h00
Standard téléphonique les lundis, mardis,
jeudis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de
13h45 à 16h30 et le mercredi de 9h00 à
12h00

Accueil de jour : **03.69.61.50.23**
Le lundi et vendredi de 8h00 – 12h00 le
mercredi de 13h45 – 16h00

Permanences à Saint-Dié-des-Vosges,
Rambervillers, Remiremont, Gérardmer, Épinal,
Thaon-les-Vosges, Vittel, Neufchâteau, Mirecourt et
Monthureux-sur-Saône

Le Traversier :

Van aménagé itinérant qui sillonne les
villages isolés de la plaine des Vosges.
Informations juridiques, aide aux victimes,
sensibilisation.

CHRS (CENTRE D'HEBERGEMENT ET
DE REINSERTION SOCIALE)

Diverses places disponibles dans le
département
Passer par le **115** si **urgence immédiate**
Passer par le **SIAO** si **moins urgent** : **06 76 65**
09 36 – prescriptions@gcsms-siao88.fr

UMJ (UNITE MEDICO JUDICIAIRE)

Centre Hospitalier d'ÉPINAL
3 avenue Robert Schuman
03.29.68.70.00

CRIP 88
03 29 38 52 39
crip88@vosges.fr

SITES UTILES

Information à destination des patientes :
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
www.solidaritefemmes.org

Pour plus d'information sur la prise en charge
des violences conjugales en médecine
générale et sur les lieux d'accueil dans votre
département : www.decliviolence.fr

① EN PARLER

Dépistage systématique

« Avez-vous déjà subi des violences ? »

- Psychologiques, économiques, administratives, physiques, verbales, sexuelles, cyberviolences.
- Pas de profil type victime ou auteur.
- Importance de la « **porte ouverte** ».

Signes d'alerte

- Situations à risque : **grossesse, post-partum, séparation**
- **Consultations multiples, plaintes vagues, multiples ou inexplicables**
- Retard de consultation, refus d'examen
- **Discordance** du récit
- Déséquilibre de maladies chroniques
- **Troubles psychologiques**
- Antécédent de violence
- Attitude du partenaire
- Rupture dans le comportement des enfants

Poser la question rompt le silence.

② ECOULER

« Je vous crois »

- Reconnaître la validité de son récit
- Valoriser la démarche
- Respecter le rythme
- **Proposer systématiquement un 2^e RDV.**

80 % des femmes victimes de violences conjugales auraient souhaité que leur médecin généraliste leur en parle.

③ INFORMER

- Expliquer : conflit ≠ violence, stratégie des auteurs, cycle des violences.
- Conséquences des violences sur elle-même et sur ses enfants.
- **Violences interdites et punies par la loi, elle peut porter plainte.**
- Responsable des violences = **agresseur**
- **Autonomie** : libre d'agir quand et comme elle le souhaite.
- **Proposer un accompagnement** sans forcer la décision.
- Obligation de signalement si enfants victimes.

④ DOCUMENTER

Certificat médical initial

⑤ EVALUER

Signes de gravité

- **A peur pour sa vie**
- **Grossesse, post-partum**
- **Séparation**
- **Majoration récente des violences**
- **Menaces de mort**
- **Tentative de passage à l'acte**
- **Menace de suicide de l'agresseur**
- **Armes au domicile**
- Violence hors du domicile
- Violence sexuelles
- Dépression, stress post traumatique, tentative de suicide chez la victime
- Addictions
- Isolement social
- Handicap
- Retentissement sur les enfants
- Partenaire au courant que la victime recherche de l'aide extérieure

« Accepter que notre rôle ne soit pas de résoudre le problème mais d'accompagner les victimes pour qu'elles le résolvent elles-mêmes. »

⑥ PROTEGER

Plan de sécurité

- Liste des numéros d'urgence, photocopie des documents importants, doubles de clés, argent liquide, sac avec affaires de première nécessité...
- En lieu sûr chez une personne refuge (famille, amis, association) ; avec mise en place d'un « code » par SMS par exemple.
- Modèle sur decliviolence.fr

Signalement

- **Obligatoire**
→ Personne incapable de se protéger en raison de son âge, d'une incapacité physique ou psychique
→ Mineur
→ Femme enceinte
- **Possible**
→ Majeur si mise en danger immédiate de sa vie **ET** pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultat de l'emprise exercée par l'auteur des violences
Rechercher l'accord **si possible**
- **Violence au sein du couple**
= **maltraitance pour les enfants**
→ **Penser à une Information Préoccupante (CRIP), voir signalement.**

Danger imminent

- **Informé : droit de quitter le domicile après avoir prévenu la police ou la gendarmerie (main courante)**
- **Si elle souhaite quitter le domicile :**
→ **Hébergement d'urgence**
→ **Hospitalisation** si impossible
- **Si ne peut/veut pas quitter le domicile :**
→ Peut saisir le juge pour **ordonnance de protection**, même sans dépôt de plainte.
→ **Revoir le plan de sécurité et les numéros d'urgence**
→ Possibilité de **signalement**

Orienter

Vers des associations spécialisées

La prise de conscience et le départ définitif d'une victime découlent d'un long cheminement. Respectez le rythme de la patiente et ne vous découragez pas !